



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

VISITE MÉDICALE DU PERMIS DE CONDUIRE

Si je suis sous le coup d'une mesure de suspension de permis de conduire : cette notice ne me concerne pas

1 JE ME TROUVE DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

- Je sollicite l'obtention ou le renouvellement des catégories lourdes (C1,C1E,C,CE,D1,D1E,D,DE)
- Je souhaite exercer l'activité professionnelle de conducteur d'ambulance, taxi, transport public de personnes, transport à moto, enseignant de la conduite
- Je sollicite un contrôle médical de mon aptitude à la conduite pour des raisons de santé : handicap, suppression des verres correcteurs, dispense de la ceinture de sécurité, à la demande de l'inspecteur du permis de conduire...

2 JE PRENDS RENDEZ-VOUS AUPRÈS D'UN MÉDECIN AGRÉÉ EN GUYANE

Attention, cette liste, régulièrement actualisée, est disponible sur le site www.guyane.gouv.fr
Je prends rendez-vous au moins trois mois avant la fin de validité de mon permis. J'exclus mon médecin traitant.

3 JE PRÉSENTE IMPÉRATIVEMENT LORS DE LA VISITE MÉDICALE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire « Permis de conduire - Avis médical » VOLET 1 CERFA N° 14880*01, rubriques 1-1/1-2/1-3 complétées et 1 photographie collée sur chacun des trois feuillets (pas d'agrafe). Seules les photographies d'identité récentes et identiques établies par un système agréé seront acceptées.
- Original de mon permis de conduire.
- Le résultat d'analyse d'urine simple (sucre, albumine) de moins de 3 mois.
- Éventuelles pièces médicales me concernant (prescriptions médicales, traitements en cours, examens de contrôle en cas de dispositif de correction de la vue)

Je note que le médecin peut également solliciter des examens complémentaires. S'il l'estime médicalement nécessaire, le médecin peut demander à ce que je sois examiné(e) par la commission médicale primaire.

4 A L'ISSUE DE MA VISITE

Je règle la consultation, **soit 36 €**. Gratuité accordée aux titulaires du permis de conduire présentant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50 % reconnu par la commission départementale d'autonomie des personnes handicapées : Justificatif à produire : original + photocopie recto/verso de la décision ou de la carte d'invalidité.

Le médecin me remet un exemplaire des volets 1 « Permis de conduire-Avis médical » et 2 « Avis du ou des médecins »

Je suis candidat au permis de conduire ? Je remets le dossier à l'auto-école REF02 et l'exemplaire des volets 1 et 2 de l'avis médical

5 POUR OBTENIR MON PERMIS DE CONDUIRE

DIRECTEMENT EN LIGNE :

J'effectue ma demande en ligne, **sans me déplacer**, en me connectant sur le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>

6 POUR SUIVRE LA FABRICATION DE MON PERMIS DE CONDUIRE

[HTTP://WWW.PERMISDECONDUIRE.ANTS.GOUV.FR](http://WWW.PERMISDECONDUIRE.ANTS.GOUV.FR) → VOS DÉMARCHES → OÙ EN EST VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ?»

MAJ 21/03/2018